

Résumé non technique de l'Évaluation Environnementale Stratégique du PCAET

Communauté de Communes

Les Avant-Monts



Communauté de Communes



Communauté de
Communes les Avant-Monts
Z.A. l'Audacieuse
34480 Magalas

H3C – énergies

Agence Méditerranée

1342 avenue de Toulouse
34070 Montpellier
06 35 03 01 52

SIEGE

6 rue Abel
75012 PARIS
01 46 20 22 85

AUTRES AGENCES

LYON

RENNES

POINTE-A-PITRE

www.h3c-energies.fr

Le sens de la performance



H3C
ENERGIES

Sommaire

1. Evaluation environnementale d'un PCAET	3
1.1. Qu'est-ce qu'un PCAET ?	3
1.2. Qu'est-ce qu'une Evaluation Environnementale Stratégique ?	3
2. Le PCAET de la Communauté de Communes Les Avants Monts	4
2.1. Démarche et méthode d'élaboration du PCAET	4
2.2. Stratégie du PCAET et articulation / compatibilité avec les schémas, plans et programmes	5
2.3. Le programme d'actions	8
3. Diagnostic territorial & état initial de l'environnement	9
3.1. Diagnostic territorial	9
3.2. Etat initial de l'environnement	13
4. Solutions de substitution et motifs pour lesquels le plan a été retenu	16
5. Effets probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement	17
5.1. Méthodologie d'évaluation environnementale du programme d'actions du PCAET	17
5.1. Axe A : Bâtiments	18
5.2. Axe B : Mobilité et Transport	19
5.3. Axe C : Urbanisme	20
5.4. Axe D : Energies renouvelables	21
5.5. Axe E : Agriculture et alimentation	23
5.6. Axe F : Suivi du PCAET	24
6. Evaluation des incidences Natura 2000	25
7. Synthèse du suivi environnemental du PCAET	27

1. Evaluation environnementale d'un PCAET

1.1. Qu'est-ce qu'un PCAET ?

Conformément à la Loi de Transition Energétique pour la Croissance Verte, la Communauté de Communes Les Avants Monts doit mettre en place son PCAET : Plan Climat Air Energie Territorial. Il s'agit d'un outil opérationnel de mise en œuvre et de coordination de la transition énergétique sur le territoire qui a pour but :

- **D'atténuer l'impact du territoire sur le changement climatique** en :
 - Réduisant les **émissions de GES** du territoire,
 - Réduisant ses **consommations énergétiques**,
 - Réduisant les **émissions de polluants atmosphériques**,
 - Augmentant la **production d'énergies renouvelables**,
- **Et d'adapter le territoire au changement climatique** afin de réduire sa **vulnérabilité** aux évolutions du climat.

Le contenu du PCAET est régi par le décret 2016-849 du 28 juin 2016, qui prévoit :

- L'élaboration du **diagnostic territorial** (avec notamment les émissions de GES, les consommations énergétiques, les émissions de polluants et les productions d'énergies renouvelables sur l'ensemble du territoire),
- La mise en place d'une **stratégie territoriale** définissant les priorités et objectifs de la collectivité,
- L'élaboration et la mise en place d'un **programme d'actions** pour la collectivité et les acteurs du territoire.

1.2. Qu'est-ce qu'une Evaluation Environnementale Stratégique ?

Conformément aux articles L.122-4 à 5 et R.122-17 du Code de l'Environnement, les Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET) prévus par l'article R. 229-51 du Code de l'Environnement sont soumis à évaluation environnementale depuis 2017.

L'évaluation environnementale d'un PCAET est une démarche encadrant la prise en compte de l'environnement dans les choix publics qui permet de s'assurer de l'intégration des enjeux environnementaux dans leur globalité dans l'élaboration du PCAET (afin d'éviter les potentielles fausses bonnes idées). Elle vise ainsi à apprécier les enjeux environnementaux de la collectivité et les effets potentiels de la mise en œuvre du PCAET sur l'environnement : conséquences positives et synergies ou au contraire les effets parasites ou pénalisants que chaque action pourrait engendrer sur d'autres thématiques environnementales que celles sur lesquelles elles sont dédiées.

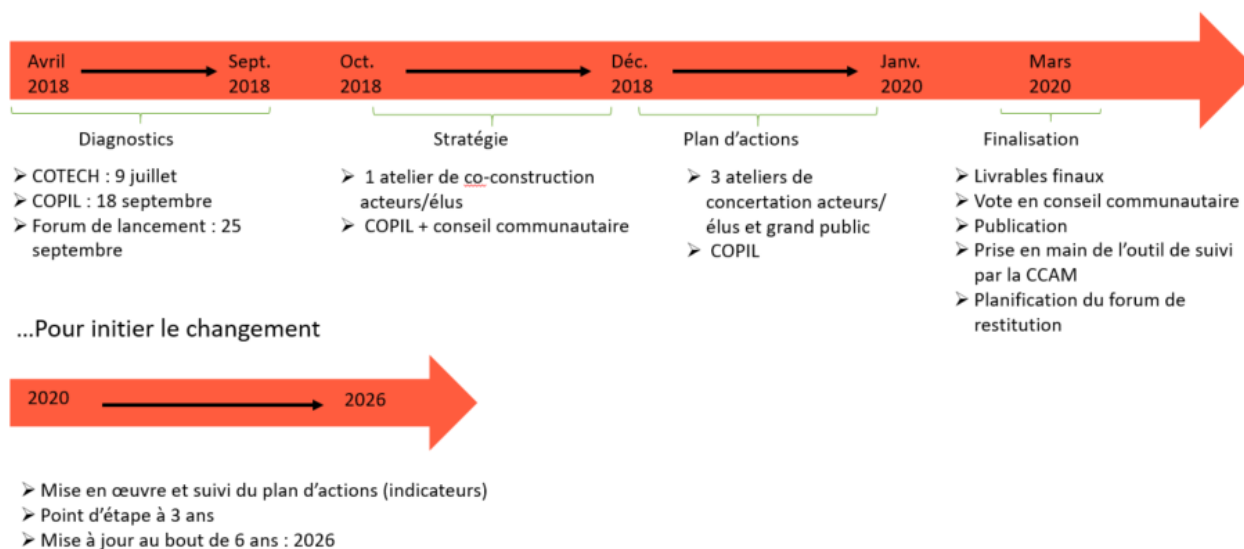
Elle permet d'anticiper en continu les axes d'amélioration du plan d'actions pour une meilleure prise en compte de l'ensemble des enjeux environnementaux.

2. Le PCAET de la Communauté de Communes Les Avants Monts

2.1. Démarche et méthode d'élaboration du PCAET

Depuis 2018, la **Communauté de Communes les Avant-Monts** s'est lancée dans la démarche d'élaboration de son PCAET (Plan Climat Air Energie du Territoire).

La frise suivante retrace les différentes étapes de la réalisation du PCAET mise en œuvre à ce jour par la collectivité :



La Communauté de Communes Les Avants Monts a mis l'accent sur la concertation tout au long de l'élaboration de son PCAET.

Les élus, institutionnels et acteurs de territoire ont été invités et réunis lors de plusieurs Ateliers, Comités Techniques et Comités de Pilotage. Les citoyens ont également été conviés lors du forum de lancement le 25 septembre 2018 et en atelier en Mars 2019. Ces rencontres ont été l'occasion de présenter la démarche PCAET, de sensibiliser les personnes présentes aux enjeux globaux et aux enjeux spécifiques du territoire, de communiquer les premiers résultats du diagnostic, mais aussi de recenser d'autres actions en cours sur les thématiques Climat Air Energie.

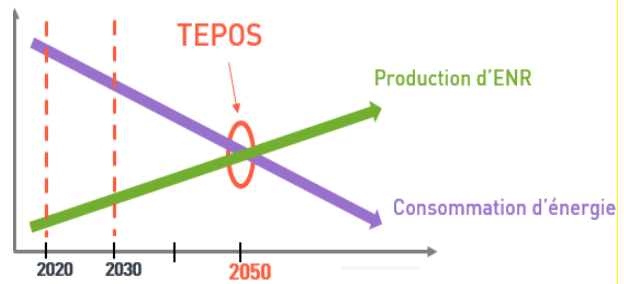
2.2. Stratégie du PCAET et articulation / compatibilité avec les schémas, plans et programmes

2.2.1. Stratégie du PCAET

L'élaboration du PCAET doit permettre d'aboutir à une vision partagée de ce que sera le territoire dans les prochaines décennies.

Le diagnostic territorial a permis d'apporter une vision claire et réaliste du territoire, et d'en identifier les principaux enjeux et leviers d'actions. Les actions potentielles pouvant être nombreuses et n'ayant pas la même temporalité de réalisation, il est important de faire « un arrêt sur image » et de prendre le temps d'étudier ce qui est le plus pertinent et cohérent à mettre en place à court, moyen et longs termes et ainsi déterminer quels sont les objectifs souhaitables et atteignables.

De plus, la **Communauté de Communes Les Avants Monts s'est engagée dans une démarche TEPOS** : elle a ainsi vocation de produire, d'ici 2050, plus d'énergies renouvelables qu'elle ne consomme d'énergie.



Présentation générale de l'objectif TEPOS

Ainsi, la Communauté de Communes Les Avants Monts s'est fixé des objectifs en termes de réduction des consommations énergétiques, réduction des GES et production d'énergie renouvelable. Ces objectifs sont chiffrés sur les bâtiments résidentiels et tertiaires, et sur les transports. Ils n'ont pas été chiffrés sur le volet agriculture, par manque de données claires à ce jour sur les marges de manœuvre réelles des acteurs concernés, et les enjeux énergétiques et GES du passage à l'agriculture biologique, ni sur le volet industrie, ce secteur étant quasiment absent du territoire.

	2015	Efforts envisagés	
		A 2030	A 2050
GES	113 kteqCO2	-31,8 kteqCO2	-59,6 kteqCO2
Consommations d'énergie	541 GWh/an	-84 GWh/an	-220 GWh/an
Energies renouvelables produites	38 GWh/an	+x GWh/an	+226 GWh/an

Remarque : l'objectif de production ENR correspond au potentiel de production estimé sur le territoire, du quel nous avons déduit le potentiel éolien. Il est visé au terme du PCAET, sans idée précise de l'objectif intermédiaire à fixer.

➤ Objectifs d'émission de Gaz à Effet de Serre

	2020	2025		2030		2040		2050	
Agriculture	21	Non chiffré		Non chiffré		Non chiffré		Non chiffré	
Résidentiel	20	19	-3%	16	-20%	10	-50%	4	-80%
Tertiaire	9	8,5	-3%	8,2	-6%	7,9	-12%	7,4	-18%
Transport	63	49	-23%	36	-43%	24	-62%	21	-66%
Industrie	0	0	0%-	0	0%-	0	0%-	0	0%-
TOTAL	113	97,6	-14%	81,2	-20%	62,9	-45%	53,4	-53%

Emissions de GES à atteindre d'ici 2050 en kteqCO2/an, et objectifs de réduction en pourcentage par rapport à 2020

➤ Objectifs de consommations énergétiques

	2020	2025		2030		2040		2050	
Agriculture	79	Non chiffré		Non chiffré		Non chiffré		Non chiffré	
Résidentiel	163	158	-3%	130	-20%	81,5	-50%	72	-80%
Tertiaire	59	57	-3%	55	-6%	52	-12%	48	-18%
Transport	235	212	-10%	188	-20%	153	-35%	117	-50%
Industrie	5	5	0%	5	0%	5	0%	5	0%
TOTAL	541	511	-6%	457	-16%	370,5	-32%	321	-41%

Consommations à atteindre d'ici 2050 en GWhEF/an et objectifs de réduction en pourcentage par rapport à 2020

➤ Production d'énergies renouvelables

Concernant la production d'énergies renouvelables, les élus de la CCAM ne sont pas parvenus à fixer des objectifs intermédiaires chiffrés, en souhaitant se concentrer avant tout sur l'objectif final, et sur des engagements progressifs mais concrets.

On considère donc que l'objectif de production ENR correspond au potentiel estimé sur le territoire, auquel nous soustrayons le potentiel éolien, cette source d'ENR étant, en l'état actuel des technologies, rejetée par les citoyens et leurs élus. Ce potentiel de production s'élève en l'état des connaissances à 264 GWh/an en tenant compte de la production actuelle. Ce chiffre est potentiellement sous-évalué, notamment du fait de la présence de parcelles en friche pouvant à terme accueillir du photovoltaïque, qui n'ont pas toutes pu être recensées ou étudiées.

➤ Réduction des polluants atmosphériques

L'ambition de la CCAM est de répondre aux objectifs nationaux d'ici 2030, présentés dans le document PREPA :

POLLUANT	À partir de 2020	À partir de 2030
Dioxyde de soufre (SO ₂)	- 55 %	- 77 %
Oxydes d'azote (NOx)	- 50 %	- 69 %
Composés organiques volatils (COVNM)	- 43 %	- 52 %
Ammoniac (NH ₃)	- 4 %	- 13 %
Particules fines (PM _{2,5})	- 27 %	- 57 %

2.2.2. Articulation / compatibilité avec les schémas, plans et programmes

Le PCAET fait partie des dispositifs de planification stratégique et réglementaire. A ce titre, il est nécessaire que l'ensemble des documents existants et prévus soient cohérents les uns avec les autres.

Ainsi, le PCAET de la Communauté de Communes Les Avants Monts doit :

- Prendre en compte la Stratégie Nationale Bas Carbone (SNBC)
- Etre compatible avec les politiques publiques régionales déclinées au travers du SRADDET, Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Egalité des Territoire (en cours d'élaboration)
- Prendre en compte les éléments du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT).
- Etre compatible avec le Plan National de Réduction des Emissions de Polluants Atmosphériques (PREPA) car le territoire n'est pas soumis à un Plan de Protection Atmosphérique (PPA)

	Résultats de l'analyse
Prise en compte de la Stratégie Nationale Bas Carbone	Les objectifs sectoriels en termes de réduction des émissions de GES de la CCAM sont moins ambitieux que ceux de la SNBC (réduction des consommations de 53% au global, au lieu des 75% de l'objectif facteur 4)
Compatibilité avec le SRADDET	Les objectifs de réductions des consommations et des émissions de GES des différents secteurs de la CCAM sont plus ambitieux que ceux du SRADDET à l'horizon 2040 concernant la consommation du secteur des bâtiments, mais sont cependant un peu en dessous concernant les objectifs de réduction des consommations des transports.
Prise en compte du SCoT	<i>SCoT en cours de révision</i>
Compatible avec le PREPA	Concernant la réduction des émissions de polluants atmosphériques, la CCAM s'engage au travers de son PCAET à respecter les objectifs de réduction définis dans le PREPA.

2.3. Le programme d'actions

Le programme d'action du PCAET de la Communauté de Communes des Avant-Monts est composé de 19 actions déclinées au travers de 6 axes.

N°	Intitulé
AXE A : Bâtiments	
A.1	Développer l'information et la sensibilisation de tous les acteurs du territoire
A.2	Viser une performance énergétique exemplaire des bâtiments publics
A.3	Rénover l'habitat
AXE B : Mobilité et Transport	
B.1	Favoriser les mobilités douces : Vélo
B.2	Favoriser les mobilités douces : Covoiturage / Autostop
B.3	Favoriser les mobilités douces : Pédibus
B.4	Favoriser les mobilités douces : Train
AXE C : Urbanisme	
C.1	Aménager le territoire de manière durable
C.2	Développer l'utilisation d'équipements permettant d'économiser les ressources en eau
C.3	Préserver les terres agricoles de l'urbanisation
AXE D : Energies renouvelables	
D.1	Développer le solaire photovoltaïque
D.2	Développer la géothermie
D.3	Etudier le gisement méthanisable
D.4	Faire émerger des projets bois-énergie : chaufferies et réseaux de chaleur
AXE E : Agriculture, alimentation	
E.1	Développer les circuits courts, les produits de saison et l'agriculture raisonnée
E.2	Favoriser l'installation de nouvelles exploitations agricoles
E.3	Conservation et structuration des paysages agricoles (haies et fossés)
E.4	Démarches de viticulture raisonnée (Exemple : Appellation Faugères – Grands vins de Nature)
AXE F : Suivi du PCAET	
F.1	Structurer et faire vivre le Plan Climat

3. Diagnostic territorial & état initial de l'environnement

3.1. Diagnostic territorial

3.1.1. Etat des lieux de la situation énergétique et potentiels

Consommations énergétiques

Les consommations d'énergie finale du territoire de la Communauté de Communes les Avants Monts, s'élèvent à **541 GWh_{EF}**, soit **28 MWh_{EF}/habitant**

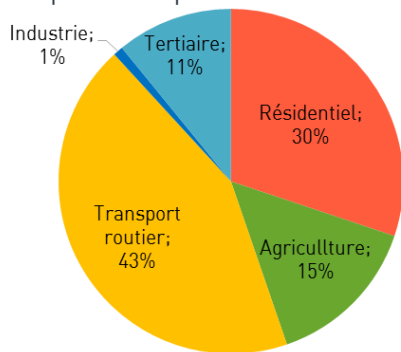
Cela représente 0,4% de la consommation de la région Occitanie et environ

Le secteur du transport routier est le plus consommateur avec 43% des consommations totales. Vient ensuite le secteur du résidentiel – tertiaire avec 41%, puis en 3ème position l'agriculture avec 15%.

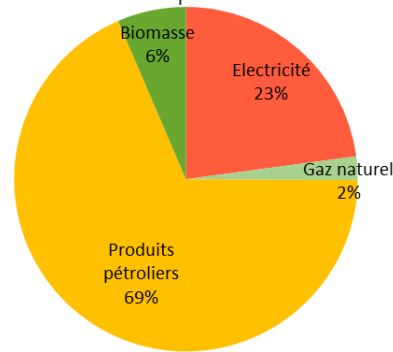
La CCAM est dépendante des énergies fossiles fortement carbonées (environ 70% de ses consommations).

Cette consommation de produits pétroliers est dû essentiellement au secteur du transport routier, de l'agriculture et pour le chauffage des particuliers.

En complément des produits pétroliers, l'électricité est représentée à hauteur d'environ 25%. Ces consommations assurent principalement les consommations du secteur résidentiel, tertiaire et industriel. Le gaz n'est quasiment pas utilisé sur la CCAM, et pour cause, le réseau est très peu étendu dans le territoire.



Répartition des consommations énergétiques finales par secteur en 2015

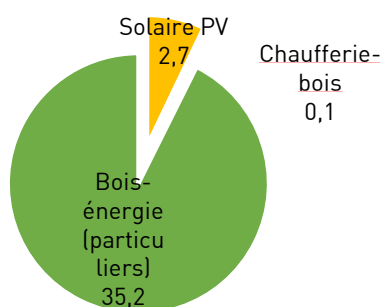


Répartition des consommations d'énergie finales par type d'énergie en 2015

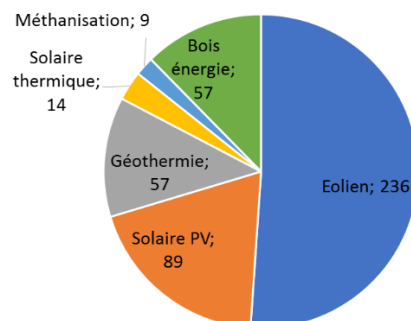
Productions d'énergies renouvelables

La production totale d'énergie renouvelable estimée sur le territoire de la CCAM à ce jour s'élève à **38 GWh**. Il s'agit principalement d'installations de chauffage alimentées au bois énergie à hauteur de 93% + 7% liés à la production de panneaux solaires photovoltaïques recensés sur les établissements intercommunaux.

La CCAM est donc très peu productrice d'énergie. Cependant, le territoire présente **un potentiel de développement important de ces énergies : 462 GWh dont 236GWh de potentiel éolien.**



Etat des lieux des productions d'énergies renouvelables : répartition par type (GWh)



Potentiel de développement des énergies renouvelables : répartition par type (GWh)

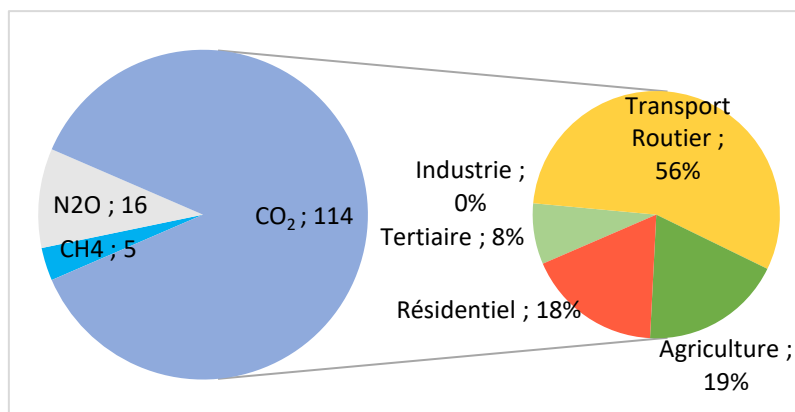
3.1.2. Etat des lieux des émissions de GES

Emissions de gaz à effet de serre

Le territoire émet environ 113 kteqCO₂ soit 5,2 teqCO₂/habitant, ratio moins important que la moyenne nationale (entre 7 et 9 teqCO₂/habitant). Ceci peut en partie s'expliquer par la quasi-inexistence du secteur industriel sur le territoire.

En effet :

- Le secteur du transport routier représente 56% des émissions, soit 63 kteqCO₂,
- Le résidentiel et tertiaire : 26% des émissions, soit 29 kteqCO₂,
- L'agriculture : 19% des émissions, soit 21 kteqCO₂.



Répartition des émissions de GES sur la CCAM (en kteqCO₂)

Séquestration carbone

La séquestration carbone correspond au captage et au stockage de CO₂ dans les écosystèmes et dans les produits du bois.

Sur le territoire de la CCAM, elle est estimée à plus de 2 300 kteqCO₂, principalement par la présence de forêts, milieux semi-naturels et les espaces agricoles

3.1.3. Vulnérabilité face au changement climatique

Dans le cadre de l'étude de vulnérabilité du territoire face au changement climatique, l'ensemble des thèmes présents dans le tableau ci-dessous ont été étudiés afin d'identifier les secteurs / thèmes à enjeu sur le territoire de la Communauté de Communes Les Avants Monts.

	Vulnérabilité faible	Vulnérabilité moyenne	Vulnérabilité forte	Vulnérabilité très forte	Vulnérabilité actuelle	Vulnérabilité future (si seul le climat change)
Risques naturels et technologiques						
Inondations						
Mouvements de terrain et retrait/gonflement des argiles						
Risques industriels						
Feux de forêt						
Ressources naturelles						
Eau						
Forêt						
Biodiversité et milieux naturels						
Activités du territoire						
Approvisionnement en énergie						
Mobilité et transports						
Agriculture						
Viticulture						
Tourisme						
Santé						

Les secteurs / thèmes à enjeu sur le territoire sont :

Risque inondation

17 communes du territoire sont concernées par un PPRi (Plan de Prévention du Risque d'inondation). Les communes de Saint-Nazaire-de-Ladarez, de Laurens et de Magalas sont celles qui présentent le niveau de risque le plus important.

Mouvements de terrain et retrait-gonflement des argiles

13 communes sont concernées par ce risque : Faugères et Gabian étant les deux communes les plus touchées par des glissements et des chutes de blocs de pierre.

Séismes

Tout comme sur le reste du département de l'Hérault, ce risque est très faible sur le territoire de la CCAM.

Feux de forêt

La majorité des communes du territoire est concernée par ce risque notamment en cas de sécheresse.

Risque industriels

Le territoire présente des sites industriels surveillés :

- 44 sites BASIAS répartis sur 15 communes du territoire,
- 31 installations classées pour la protection de l'environnement dont 10 sur la commune de Thézan-lès-Béziers,
- 2 sites classés au registre français des émissions polluantes : une carrière et une société de travaux publics sur Thézan-lès-Béziers.

Transport de matières dangereuses

Toutes les communes étant traversées par des axes routiers sont concernées mais actuellement aucun accident n'a été recensé.

Concernant les canalisations de gaz, seules 8 communes en sont équipées.

Rupture de barrage

La commune de Vailhan a un barrage : les Olivettes. Aucun accident de rupture de barrage n'a été recensé sur le territoire qui pourrait, cependant, être impacté par l'éventuelle rupture du barrage de Laouzas situé hors du territoire de la CCAM.

3.2. Etat initial de l'environnement

3.2.1. Sites et sols pollués

Le territoire de la Communauté de Communes Les Avants Monts compte plusieurs sites industriels susceptibles de nuire à l'environnement. On recense notamment :

- 44 sites BASIAS,
 - Roujan (7 sites),
 - Thézan-lès-Béziers (5 sites),
 - Murviel-lès-Béziers (5 sites),
 - Magalas (4 sites),
 - Faugères (4 sites),
 - Gabian (4 sites).
 - Laurens (3 sites),
 - Autignac (2 sites),
 - Puimisson (2 sites),
 - Saint Geniès de Fontedit (2 sites)
 - Saint Nazaire de Ladarez (2 sites)
 - Abeilhan (1 site),
 - Fos (1 site),
 - Neffies (1 site),
 - Vailhan (1 site)
- Pas de site BASOL
- Pas de site SEVESO
- 31 installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
- 2 entreprises classées au registre des émissions polluantes (IREP) :

Entreprise	Commune	Activité	Raison de la présence dans le registre
ISDI Société EIFFAGE	Thézan-lès-Béziers	Construction de routes et autoroutes	Traitements des déchets non dangereux
Ets CASTILLE – Thézan – AP 2012	Thézan-lès-Béziers	Exploitation de gravières et sablières, extraction d'argiles et de kaolin	Prélèvements d'eau de surface

3.2.2. Eau

Le territoire est traversé par **4 cours d'eau principaux** :

- L'Orb,
- Le Libron,
- La Thongue,
- La Peyne.

La **nappe alluviale de l'Orb** est très sollicitée pour les besoins en eau du territoire et des territoires voisins.

La **demande en eau sur le territoire notamment en eau potable est de plus en plus importante**. Il est **nécessaire de préserver la ressource** que ce soit pour la santé humaine, les activités et la biodiversité du territoire.

Plusieurs actions sont mises en place. En effet, le territoire est concerné par le SAGE (Schéma d'aménagement et de gestion des eaux) de l'Orb et du Libron et le SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux) du Bassin Rhône Méditerranée

3.2.3. Qualité de l'air

Le territoire de la CCAM est soumis à plusieurs postes de pollutions de l'air avec notamment :

Secteur	Origines des émissions de polluants atmosphériques	Principaux polluants atmosphériques
Transport	Le territoire est traversé par l'axe entre Béziers et Bédarieux, avec un trafic important et est à proximité de l'autoroute A75.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ NO₂ (dioxyde d'azote) ➤ PM₁₀/PM_{2,5} (particules fines) ➤ O₃ (ozone)
Agriculture	La pollution est liée aux épandages d'engrais.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ N₂O (protoxyde d'azote)
Industrie	Deux industries du territoire sont référencées par l'IREP sur la commune de Thézan-lès-Béziers (ISDI société Eiffage et Ets Catille) mais restent peu polluantes	<i>(non connus)</i>
Résidentiel	Le chauffage au bois est à l'origine d'émissions importantes de polluants.	<ul style="list-style-type: none"> ➤ NO₂ (dioxyde d'azote) ➤ PM₁₀/PM_{2,5} (particules fines)

3.2.4. Bruit

Les nuisances sonores recensées sur le territoire de la CCAM proviennent de l'axe routier entre Béziers et Bédarieux (route département D909).

3.2.5. Déchets

Sur le territoire de la CCAM, la collecte/le traitement et la valorisation des déchets est assurée par le SICTOM de Pézenas – Agde.

De plus, 3 déchetteries sont présentes sur le territoire.

3.2.6. Paysages et patrimoine

Le territoire est marqué par une diversité de paysage **entre plaines et moyennes montagnes**.

La **forêt est prédominante** sur le territoire.

Une des particularités du territoire réside dans la **richesse patrimoniale et viticole des communes de la CCAM**.

3.2.7. Espaces naturels et biodiversité

Les espaces naturels (forêts et zones semi-naturelles) représentent près de **50% de la superficie** du territoire de la CCAM.

Certains de ces espaces sont reconnus **ZNIEFF** :

- Vallée de l'Orb,
- Le Roc du Cayla,
- Le Vallon de la rive gauche du lac des Olivettes,
- Le Massif de Mourèze et la plaine agricole et garigif du Péret.

Le territoire présente deux **cours d'eau** principaux : l'Orb et le Libron et **9 zones humides** principalement des ripisylves dont certaines espèces sont protégés via des **Plans Nationaux d'Actions** (Emyde lipreuse et la loutre principalement).

D'autres PNA sont en vigueur sur le territoire pour les espèces suivantes :

- Les chiroptères,
- Les aigles de Bonelli,
- Les aigles royaux,
- Les pies-grièches,
- Les lézards ocellés.

Enfin, seule la commune de Neffiès fait partie d'une zone **Natura 2000** directive Oiseaux.

3.2.8. Agriculture

Le territoire de la CCAM est principalement connu pour ses vignes, activité agricole la plus importante : en 2017, 880 exploitations étaient présentes sur le territoire et comptaient 826 exploitations viticoles.

Les agriculteurs du territoire sont engagés dans plusieurs signes de qualité, à savoir :

- Des exploitations sous le signe de qualité : AOP, IGP, ...,
- L'agriculture biologique (10%),

De plus, 152 exploitations viticoles de la CCAM sont engagées dans un appel à projet s'inscrivant dans la Politique Agricole Commune (PAC) visant à mettre en place un Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC)

3.2.9. Habitat

Le territoire de la CCAM est marqué par la prédominance de la maison individuelle.

De plus, le parc de logement est vieillissant : 40% des maisons sont construites avant 1971.

Les ménages du territoire ont des revenus relativement modestes et sont alors susceptibles de présenter des difficultés de paiement de leurs factures énergétiques et être en situation de précarité énergétique.

3.2.10. Mobilité et transport

Le territoire est facilement accessible de par sa proximité avec de grands axes routiers tels que les autoroutes A75 et A9.

Cependant, actuellement, la seule gare desservie sur le territoire pour le transport de personnes est la gare de Magalas.

4. Solutions de substitution et motifs pour lesquels le plan a été retenu

Le PCAET a fait l'objet d'une démarche de co-construction avec l'ensemble des acteurs du territoire permettant d'aboutir à un projet partagé.

Il répond à des objectifs de protection de l'environnement notamment sur le plan de la réduction des gaz à effet de serre, de la consommation et production d'énergie et de la qualité de l'air.

Il s'inscrit donc pleinement dans les objectifs de transition écologique et comporte des actions avec des impacts positifs sur l'environnement notamment la biodiversité, les espaces naturels, les paysages, ...

Ainsi, l'analyse des incidences ne permet pas d'identifier une atteinte potentielle à des objectifs de protection internationaux notamment les incidences sur le réseau NATURA 2000 (Directive la directive 79/409/CEE du 2 avril 1979 dite « Oiseaux », directive 92/43/CEE du 21 mai 1992 dite « Habitats Faune Flore ») ne sont pas significatives à l'échelle du PCAET.

En revanche, certains projets opérationnels soutenus au titre du PCAET, comme les centrales solaires ou les rénovations thermiques, comportent chacun des enjeux propres qui seront analysés dans une procédure d'autorisation (étude d'impact notamment).

En cas d'incidences significatives aux objectifs d'un site Natura 2000 ou d'atteinte à des espèces protégées ou habitat d'espèce, des solutions alternatives seront alors recherchées.

Sur le plan réglementaire, la Communauté de Communes Les Avants Monts défend la nécessité d'un cadre communautaire plus exigeant pour accompagner localement les initiatives volontaires. Si les villes se mobilisent et mettent en œuvre des actions concrètes pour lutter contre le dérèglement climatique, elles sont souvent limitées dans leur action par le contexte réglementaire national.

5. Effets probables de la mise en œuvre du plan sur l'environnement

5.1. Méthodologie d'évaluation environnementale du programme d'actions du PCAET

Dans le cadre de l'évaluation environnementale du PCAET de la Communauté de Communes Les Avants Monts, l'impact sur l'environnement des actions précédentes a été analysé. L'analyse est retranscrite sous forme de tableau synthétique utilisant un code couleur pour qualifier les impacts (impacts très positifs, impacts positifs, sans effet notable, point de vigilance) sur les différentes thématiques environnementales. Des explications sur l'attribution du code couleur sont ensuite données puis suivies par les mesures d'évitement, de réduction et de compensation.

Code couleur	
	Très positif
	Tendance positive
	Sans effet notable
	Vigilance

Code couleur utilisé pour l'analyse des impacts des actions

Actions	Thématiques	Thématiques													
		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Dechets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
AXE A : XXXXXXXXX															
A.1	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX														
A.2	XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX														

Exemple d'analyse des impacts des actions du programme

5.1. Axe A : Bâtiments

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Thématiques		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
AXE A : Bâtiments															
A.1	Développer l'information et la sensibilisation de tous les acteurs du territoire														
A.2	Viser une performance énergétique exemplaire des bâtiments publics														
A.3	Rénover l'habitat														

■ Impact très positif
■ Impact positif
■ Sans effet notable
■ Vigilance ● Point de vigilance

Impacts positifs

Les actions d'exemplarité de la collectivité et des collectivités auront principalement des impacts positifs concernant la réduction des émissions de GES et des consommations énergétiques.

La construction de bâtiments exemplaires ainsi que la rénovation des bâtiments existants auront un effet important sur ces deux points.

Les travaux sur les bâtiments et les espaces publics définis dans les actions du programme amélioreront la qualité de vie sur le territoire en limitant notamment la pollution de l'air, les nuisances sonores (amélioration de la qualité acoustique des bâtiments) et visuelles (actions sur l'éclairage public).

La gestion durable des espaces verts permettra de limiter les impacts des produits phytosanitaires sur la biodiversité.

Points de vigilance :

Des principaux points de vigilance identifiés concernent les phases chantier que ce soit pour la construction/rénovation de bâtiment et de voirie : pollution ponctuelle de la qualité de l'air, nuisances sonores liées aux transports et engins de chantier, augmentation du volume de déchets, pollution des sols, consommations d'eau excessives, ...

Mesures correctives

Plusieurs mesures sont à mettre en place lors des phases chantier afin de limiter les impacts négatifs de cette action telles que :

- limiter des déchets sur chantier et réutiliser les matériaux sur site,
- privilégier les matériaux locaux,
- mettre en place des démarches coordonnées avec les territoires voisins pour l'approvisionnement des matériaux,
- utiliser des matériaux respectueux de l'environnement,
- limiter les pollutions de l'air via l'arrosage des zones, l'aspiration lors de certaines phases, ...
- utiliser des équipements les moins bruyants, éloigner les accès au chantier des riverains, mettre en place, communiquer sur les outils de compensation financière notamment

5.2. Axe B : Mobilité et Transport

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Thématiques		Actions													
		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
AXE B : Mobilité et Transport															
B.1	Favoriser les mobilités douces : Vélo	Impact très positif	Impact positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Point de vigilance	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable
B.2	Favoriser les mobilités douces : Covoiturage / Autostop	Impact très positif	Impact positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Point de vigilance	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable
B.3	Favoriser les mobilités douces : Pédibus	Impact très positif	Impact positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable
B.4	Favoriser les mobilités douces : Train	Impact très positif	Impact positif	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable	Sans effet notable

■ Impact très positif
■ Impact positif
■ Sans effet notable
■ Vigilance ● Point de vigilance

Un des potentiels de réduction des consommations énergétiques et des émissions de GES du territoire, est celui du secteur de la mobilité. En effet, le mode de mobilité actuel le plus utilisé sur le territoire (la voiture individuelle au carburant fossile) n'est pas adapté à un contexte de transition énergétique (sobriété énergétique).

Impacts positifs

Ces actions contribuent à l'atteinte des objectifs carbone et énergie mais réduisent aussi fortement la pollution de l'air, les nuisances auditives, la dépendance aux énergies fossiles et à terme les besoins d'augmenter les surfaces imperméabilisées. Elles favorisent aussi le lien social et le retour à une économie plus locale, et limitent l'isolement des personnes aujourd'hui sans voiture (transport en commun ou à la demande, autopartage, etc.).

Points de vigilance :

Avoir recourt à des modes de déplacements alternatifs demande une réflexion complète quant à la mise en place des infrastructures nécessaire à ces déplacements, afin de déterminer la faisabilité d'actions d'ampleur mais aussi leurs impacts indirects sur l'environnement.

Il faudra notamment être vigilant sur différents points :

- L'espace occupé et l'urbanisation inhérente aux aires de covoiturage,
- L'espace occupé et l'urbanisation inhérente aux voies cyclables et piétonnes,

Enfin, le changement d'habitudes, notamment vis-à-vis du transport peut demander des efforts, aux usagers se lançant dans l'expérience, et il est indispensable de minimiser ceux-ci au maximum.

Mesures correctives

Des mesures de compensation financière pourraient être mises en place pour encourager les citoyens à utiliser un mode de transport différent de la voiture individuelle.

De plus, prendre en compte les besoins de chaque élève en termes de transports scolaires pour mettre en place des solutions adaptées à la plupart, assurerait une logistique cohérente (notamment pour les Pédibus et le covoiturage)

5.3. Axe C : Urbanisme

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Thématiques		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
AXE C : Urbanisme															
C.1	Aménager le territoire de manière durable														
C.2	Développer l'utilisation d'équipements permettant d'économiser les ressources en eau														
C.3	Préserver les terres agricoles de l'urbanisation														

	Impact très positif
	Impact positif
	Sans effet notable
	Vigilance
	Point de vigilance

Impacts positifs

- Les actions concernant l'urbanisme présentent un certain nombre d'impacts positifs sur l'environnement:
- La réduction des consommations et des émissions de GES associées en améliorant la qualité thermique des bâtiments existants et en remplaçant des systèmes de chauffage vieillissants par exemple.
 - La diminution des besoins en eau avec l'installation d'équipements économes et la mise en place d'actions de sensibilisation décrites précédemment.
 - L'amélioration du confort et de la qualité de vie via :
 - L'amélioration de la santé des occupants en diminuant notamment la vulnérabilité des personnes les plus fragiles via des logements adaptés aux conditions climatiques.
 - L'amélioration de la qualité de l'air via l'emploi de matériaux naturels ou non nocifs pour l'environnement ainsi que la mise en place de système de ventilation performants.
 - L'adaptation des centres urbains au changement climatique.

Points de vigilance :

- De la même manière que l'axe A, les principaux points de vigilance concernent essentiellement :
- La phase de travaux lors de construction/rénovation de bâtiment : cette phase peut-être source de nuisances sonores, d'émissions de polluants, de création importante de déchets, ...
 - L'intégration dans le patrimoine architectural que ce soit pour la construction ou la rénovation de bâtiment
 - Les sessions de formations des artisans ne doivent pas être culpabilisatrices. De plus, une formation représente pour les artisans un investissement en temps important non négligeable sur leurs activités.

Mesures correctives

- Plusieurs mesures sont à mettre en place lors des phases chantier afin de limiter les impacts négatifs de cette action telles que :
- Limiter des déchets sur chantier et à la source
 - Réutiliser les matériaux sur site (ex : terres excavées),
 - Privilégier les matériaux locaux et biosourcés,
 - Mettre en place des démarches coordonnées avec les territoires voisins pour l'approvisionnement des matériaux,
 - Utiliser des matériaux respectueux de l'environnement et à faible contenu carbone,
 - Utiliser des équipements les moins bruyants, éloigner les accès au chantier des riverains,
 - Communiquer sur l'existence d'une filière de recyclage des panneaux photovoltaïques.
 - Pour développer l'artisanat local dans le bâtiment, promouvoir ce secteur en milieu scolaire/étudiant

5.4. Axe D : Energies renouvelables

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Thématiques		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
AXE D : Energies renouvelables															
D.1	Développer le solaire photovoltaïque	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■	●	●	■	■
D.2	Développer la géothermie	■	■	■	●	■	■	■	■	■	■	■	■	■	■
D.3	Etudier le gisement méthanisable	■	■	■	●	●	■	■	■	■	■	●	●	■	■
D.4	Faire émerger des projets bois-énergie : chaufferies et réseaux de chaleur	■	■	■	■	■	■	■	●	■	■	●	●	■	■

■ Impact très positif
■ Impact positif
■ Sans effet notable
■ Vigilance ● Point de vigilance

On distingue deux types d'énergies renouvelables (ENR) :

- **Les ENR thermiques** (bois-énergie, méthanisation, pompe à chaleur géothermique, solaire thermique, etc.), qui émettent nettement moins de gaz à effet de serre que les énergies carbonées classiques (gaz naturel, fioul), produisent peu de déchets et sont basées sur des combustibles dont le coût ne dépend pas du prix du pétrole.
- **Les ENR électriques** (solaire PV,...) qui émettent peu de CO2 et engendrent peu de pollution et de déchets annexes ainsi qu'un moindre risque d'accident (contrairement au nucléaire).

Développer les ENR permet en parallèle de créer des filières d'emploi et de s'orienter vers l'indépendance énergétique pour contrer le futur (plus ou moins proche) tarissement des énergies fossiles, ainsi que la vulnérabilité économique et d'approvisionnement qui les accompagne.

Points de vigilance :

Ne pas assimiler « énergie renouvelable » à « énergie propre » : une énergie propre ne pollue pas (ou ses quelques effets nuisibles sur l'environnement se dissipent très vite) alors que les énergies renouvelables ne sont pas forcément bonnes pour l'environnement en fonction de leur mise en place → Sans précaution, elles peuvent contribuer à la déforestation, à la réduction de la biodiversité ou encore polluer avec les suies ou particules qu'elles dégagent.

Elles sont souvent présentées et admises comme solution pour palier le réchauffement mais, pour que ce soit réel, **il faudrait diminuer considérablement la consommation des énergies fossiles** et mieux maîtriser l'énergie renouvelable pour l'économiser davantage. Ne pas oublier ainsi que la **réduction des consommations est le premier levier d'action**, avant le développement massif des ENR.

De manière plus opérationnelle, plusieurs points de vigilance sont également à prendre en compte :

- La mise en place d'installations d'énergie renouvelables engendre des risques liés à la consommation de l'espace, la perturbation des milieux naturels et de la biodiversité, l'acceptation par les riverains
- Lors de la phase chantier, pendant laquelle des nuisances peuvent être à craindre liées à l'approvisionnement des matériaux par camion (bruit, qualité de l'air, ...)
- L'usage des toitures pour la mise en place de panneaux solaires rentre également en concurrence avec les autres usages tels que la gestion des eaux de pluie et l'accueil de biodiversité
- Certaines installations comprennent des matériaux non recyclables ou dont la recyclabilité dépend de certaines précautions, à identifier et prendre (ex : provenance des produits, type de montage, etc.).

Au niveau du développement des ENR électriques : l'emplacement des réserves de puissance disponible sur les postes sources peut engendrer de fortes contraintes sur le territoire (en termes de coût, de compétitivité, de potentiel extension d'installation, etc.). Il s'agit d'une information difficile à obtenir auprès d'ENEDIS en dehors de projets concrets, et qui doit donc être rapidement abordée durant les études de faisabilité.

Mesures correctives

En amont de chaque projet d'installation de système de production ENR, une étude environnementale des impacts devra être effectuée, afin d'éviter la consommation d'espace naturel et la perturbation de la biodiversité présente.

De plus, une réflexion sur la provenance des matériaux et des systèmes sera incitée afin de réduire les émissions de GES issues de leurs transports.

Enfin, la recyclabilité des matériaux utilisés sera étudiée, afin d'assurer un traitement en fin de vie, le plus local possible

5.5. Axe E : Agriculture et alimentation

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Thématiques		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
AXE E : Agriculture, alimentation															
E.1	Développer les circuits courts, les produits de saison et l'agriculture raisonnée	●	●												
E.2	Favoriser l'installation de nouvelles exploitations agricoles														
E.3	Conservation et structuration des paysages agricoles (haies et fossés)														
E.4	Démarches de viticulture raisonnée (Exemple : Appellation Faugères – Grands vins de Nature)														

Impact très positif

Impact positif

Sans effet notable

Vigilance

● Point de vigilance

L'agriculture fait face à de plus en plus de contraintes. Augmentation de la population, appauvrissement voire pollution des sols par les pesticides, monoculture intensive et standardisation des espèces végétales. Autant de défis auxquels ce secteur va devoir faire face pour assurer un fonctionnement stable de notre société. Il est ainsi un levier majeur de la transition énergétique.

Impacts positifs

Les impacts positifs de cet axe sont les multiples. Les actions permettront ainsi :

- Réduction de la consommation de surfaces naturelles/agricoles
- Réduction des pertes de production et du gaspillage
- Meilleure gestion des déchets des ménages et valorisation des déchets organiques
- Augmentation de la part d'aliments issus de l'agriculture biologique et locale dans les assiettes = Réduction de l'utilisation de pesticide, et donc réduction de la pollution du sol, de l'eau et de l'air et meilleure santé
- Réduction de la consommation énergétique et des émissions de GES relatives au transport et à la conservation des aliments (chaîne du froid)
- Réduction de la consommation en eau

Points de vigilance :

Concernant les circuits courts, le point de vigilance majeur porte sur l'adéquation du mode de transport à la quantité de produits transportés. Car une mauvaise gestion peut résulter à des émissions plus importantes que sur certains circuits longs.

Favoriser les circuits courts risque également, à moyen terme, de voir s'étendre les surfaces cultivées sur le territoire. Il faudra veiller à ce que l'occupation des sols soit maîtrisée (terres agricoles ne remplaçant pas la forêt, par exemple), afin de ne pas nuire au stockage carbone du territoire.

Accompagner les agriculteurs à améliorer la résilience du secteur agricole ne présente pas de point de vigilance.

Mesures correctives

Les mesures correctrices concernant les circuits courts consistent à :






- Respecter les saisonnalités,
- Avoir une logistique organisée,
- Avoir un mode de transport adéquat (producteurs comme consommateurs)

Encourager fortement le développement de pratiques raisonnées/biologiques.

5.6. Axe F : Suivi du PCAET

SYNTHESE des impacts sur l'environnement et des mesures correctrices

Thématiques		Emissions de GES	Energie	Eau	Sites et sols pollués	Risques industriels	Risques naturels	Santé	Qualité de l'air	Déchets	Bruit	Occupation de l'espace	Paysages et patrimoine	Espaces naturels	Biodiversité
AXE F : Suivi du PCAET															
F.1	Structurer et faire vivre le Plan Climat														

	Impact très positif
	Impact positif
	Sans effet notable
	Vigilance
	Point de vigilance

Le but de cette action est d'assurer le suivi du PCAET, afin de le faire vivre et répondre aux objectifs qu'il se fixe. Ainsi les objectifs sont les suivants :

- Concrétiser les ambitions du PCAET par des actions opérationnelles et efficaces
- Accompagner les services, les communes, les porteurs de projets et les particuliers dans la réalisation de leurs projets
- Permettre un portage performant du plan climat

Impacts positifs

L'impact général de cette action consistera faire vivre le Plan Climat sur le territoire.

Ainsi, la mise en place d'un poste à 50% dédié à cela, permettra d'assurer le suivi de la mise en place des différentes actions du PCAET, notamment vis-à-vis des objectifs que se fixe la collectivité.

L'information et la sensibilisation des habitants s'en trouveront aussi améliorés.

Enfin, un autre impact positif de cette action, est la boucle de rétro action qu'elle représente. En effet, si des actions du plan climat n'ont pas l'effet escompté, la personne en charge du suivi pourra préconiser des modifications dans la mise en place de ses actions, afin de piloter au mieux le PCAET vers l'atteinte des objectifs.

PONTS DE VIGILANCE

Pas de point de vigilance concernant cette action.

MESURES CORRECTRICES

Pas de mesures correctrices concernant cette action.

6. Evaluation des incidences Natura 2000





RAPPEL

On rappelle qu'on ne recense qu'une zone Natura 2000 sur le territoire, à savoir : **le Salagou**. Cette zone Natura 2000, directive « Oiseaux », se situe dans un espace de colline faisant la transition entre la plaine languedocienne et les reliefs du Caroux et des Causses. Elle se développe autour du cirque de Mourèze qui culmine au pic calcaire de Liausson.

Cette zone englobe également les zones cultivées de la vallée du Salagou ainsi qu'un secteur de la plaine viticole où se rencontre un petit noyau d'outardes canepetières (la seule espèce du genre Tetrax, il s'agit d'un des oiseaux les plus menacés des plaines cultivées de France).

21 espèces inscrites à l'annexe I de la directive Oiseaux sont présentes dans cette zone notamment les aigles de Bonelli où un travail de conservation d'un couple est en cours, le Blongios nain et le Busard cendré.

Le tableau suivant reprend l'ensemble des actions composant le programme du PCAET de la Communauté de Communes Les Avants Monts. Un code couleur similaire à celui utilisé pour souligner les effets des actions sur l'environnement est repris. Il permet ici de mettre en évidence les actions qui présentent des impacts positifs à la préservation/protection des zones Natura 2000 du territoire et celles pour lesquelles des points de vigilance sont identifiés. Ceux-ci sont expliqués dans la dernière colonne.

	Impact très positif
	Impact positif
	Sans effet notable
	Vigilance

Code couleur utilisé

		Incidences sur les zones Natura 2000	Explications
AXE A : Bâtiments			
A.1	Développer l'information et la sensibilisation de tous les acteurs du territoire		La sensibilisation des acteurs et habitants du territoire ne pourra qu'augmenter le respect qu'a public envers les espaces naturels. (Moins de pollutions, moins de déchets -voire ramassage-, etc...)
A.2	Viser une performance énergétique exemplaire des bâtiments publics		
A.3	Rénover l'habitat		
AXE B : Mobilité et Transport			
B.1	Favoriser les mobilités douces : Vélo		Réduire les pollutions atmosphériques, les émissions de GES et la pollution sonore liées au transport et à la mobilité sur le territoire et notamment sur les zones Natura 2000 permettra la préservation et la protection des espaces naturels, des habitats, de la faune et de la flore.
B.2	Favoriser les mobilités douces : Covoiturage / Autostop		
B.3	Favoriser les mobilités douces : Pédibus		
B.4	Favoriser les mobilités douces : Train		
AXE C : Urbanisme			
C.1	Aménager le territoire de manière durable		La préservation des espaces naturels intègre le maintien des zones Natura 2000, avec pour but la préservation de la faune locale et de leurs habitats.
C.2	Développer l'utilisation d'équipements permettant d'économiser les ressources en eau		
C.3	Préserver les terres agricoles de l'urbanisation		La préservation des terres agricoles permettra notamment de limiter les infrastructures coupant les corridors écologiques indispensables pour la mobilité de la biodiversité.
AXE D : Energies renouvelables			
D.1	Développer le solaire photovoltaïque	●	Un point de vigilance est identifié pour l'ensembles des fiches actions sur le thème des énergies renouvelables, notamment quant à leur implantation. En effet, elle doit être réfléchi de manière à ne pas déregler le fonctionnement des zones Natura 2000 que ce soit les habitats, la faune ou la flore locale.
D.2	Développer la géothermie	●	
D.3	Etudier le gisement méthanisable	●	
D.4	Faire émerger des projets bois-énergie : chaufferies et réseaux de chaleur		Concernant le développement des chaufferies et réseau de chaleur bois énergie, une gestion adaptée et durable des forêts locales doit être mis en place.
AXE E : Agriculture, alimentation			
E.1	Développer les circuits courts, les produits de saison et l'agriculture raisonnée		Les zones Natura 2000 du territoire concernent notamment des zones de forêt, l'adaptation des pratiques sylvicoles au changement climatique permettrait ainsi la protection de celles-ci.
E.2	Favoriser l'installation de nouvelles exploitations agricoles		
E.3	Conservation et structuration des paysages agricoles (haies et fossés)		De plus, l'adaptation des cultures et pratiques agricoles du territoire limitera la pollution des sols et de l'eau (diffusant les pollutions dans les milieux naturels); et les impacts négatifs de certaines pratiques actuelles sur la biodiversité s'en verront réduits.
E.4	Démarches de viticulture raisonnée (Exemple : Appellation Faugères – Grands vins de Nature)		
AXE F : Suivi du PCAET			
F.1	Structurer et faire vivre le Plan Climat		Le suivi du PCAET intégrera de son fait un suivi de l'évolution des milieux naturels. Au delà du seul impact de sensibilisation, cette action permettra une boucle de rétro action si certaines pratiques s'avèrent contre productives face à l'objectif initial.

7. Synthèse du suivi environnemental du PCAET

Afin de suivre l'impact environnemental du PCAET de la Communauté de Communes Les Avants Monts, voici quelques indicateurs de suivi (certains seront suivis dans le cadre de l'évaluation du programme d'actions) :

EMISSIONS DE GES ET CONSOMMATIONS ENERGETIQUES

- Emissions de GES totales et par secteur du territoire et l'évolution dans le temps
- Consommations énergétiques totales et par secteur du territoire et l'évolution dans le temps

ESPACES PUBLICS

- Consommation énergétique de l'éclairage public du territoire et l'évolution dans le temps
- Consommation de produits phytosanitaires et l'évolution dans le temps

DECHETS

- Production de déchets par type et filière de traitement

ENERGIES RENOUVELABLES

- Production d'énergies renouvelables sur le territoire
- Nombre d'installations de production d'énergies renouvelables
- Surface de panneaux solaires (thermiques et photovoltaïques) sur le territoire

TRANSPORT ET MOBILITE

- Part de motorisation des foyers sur le territoire
- Nombre de kilomètres parcourus par habitant
- Nombre de trajets en modes doux (vélo, marche notamment)
- Nombre de trajets/kilomètres en covoiturage par les habitants
- Nombre de trajets/kilomètres en transport en commun par les habitants

BATIMENT

- Nombre de bâtiments/surfaces rénovés
- Nombre de bâtiments/surface construits

AGRICULTURE

- Nombre de nouvelles pratiques mises en place
- Surfaces agricoles par type de culture
- Part de la consommation de produits locaux par habitant

ADAPTATION

- Température moyenne du territoire
- Cumul pluviométrique sur l'année sur le territoire
- Surface d'espaces verts
- Surface de forêt
- Surface agricole
- Part de la séquestration carbone

D'autres indicateurs pourront être suivis dans le cadre du PCAET et autres plans/programmes menés par la Communauté de Communes